ETAT DE LA LOUISIANE vs. J. DUPRE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à la succession de Jean Dupré, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 2 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 1 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 3 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 19 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par la succession de Jean Dupré, suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 1.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. J. M. DUPRE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à la succession de J. M. Dupré, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 3 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 2 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 4 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 18 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par la succession de J. M. Dupré, suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 2.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. JOSEPH DE LA CHAISE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à la succession de Joseph de la Chaise, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 4 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 3 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 5 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 17 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par la succession de Joseph de la Chaise, suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 3.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. Mme W. E. BRIDGET.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à la succession de Mme. W. E. Bridget, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 5 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 4 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 6 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 16 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par la succession de Mme. W. E. Bridget, suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 4.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. H. D. BLEDSOE.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à la succession de H. D. Bledsoe, savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 6 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 5 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 7 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 15 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par la succession de H. D. Bledsoe, suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 5.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. EDWARD JAS.—Taxe de 1880, etc.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à Edward Jas., savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 7 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 6 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 8 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 14 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par Edward Jas., suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 6.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. EDWARD, J.—Taxe de 1880, etc.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à Edward, J., savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 8 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 7 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 9 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 13 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par Edward, J., suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 7.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ELDER, THOS.—Taxe de 1880, etc.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à Elder, Thos., savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 9 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 8 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 10 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 12 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par Elder, Thos., suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 8.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ELDER, W.—Taxe de 1880, etc.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à Elder, W., savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 10 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 9 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 11 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 11 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par Elder, W., suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 9.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ELDER, W. B.—Taxe de 1880, etc.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à Elder, W. B., savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 11 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 10 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 12 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 10 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par Elder, W. B., suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 10.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ELDER, THOS. B.—Taxe de 1880, etc.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à Elder, Thos. B., savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 12 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 11 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 13 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 9 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par Elder, Thos. B., suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 11.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ELDER, THOS. B.—Taxe de 1880, etc.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à Elder, Thos. B., savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 13 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 12 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 14 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 8 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par Elder, Thos. B., suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 12.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ELDER, THOS. B.—Taxe de 1880, etc.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à Elder, Thos. B., savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 14 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 13 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 15 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 7 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par Elder, Thos. B., suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 13.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ELDER, THOS. B.—Taxe de 1880, etc.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à Elder, Thos. B., savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 15 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 14 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 16 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 6 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par Elder, Thos. B., suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 14.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ELDER, THOS. B.—Taxe de 1880, etc.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à Elder, Thos. B., savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 16 du plan officiel de la dite section, dressé par Barthélemy Lafon, en 1809, et déposé dans le bureau de l'Arpenteur de la Ville de la Nouvelle-Orléans, lequel lot est borné par le lot No. 15 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par le lot No. 17 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, par la rue Dauphine, et par le lot No. 5 du même plan, appartenant à Mme. Veuve Jean Dupré, ledit lot mesurant 30 pieds de front sur la rue Dauphine, sur une profondeur entre ses lignes latérales de 120 pieds, le tout mesure anglaise, avec les bâtisses, feux et charges y attachés.

Le susdit lot de terre a été acquis par Elder, Thos. B., suivant acte de vente passé devant Pierre Pedesclaux, Notaire Public, en date du 3 mai 1809, enregistré au Bureau de l'Enregistrement, dans le 2me district de cette paroisse, le 4 mai 1809, dans le Livre No. 1, folio 1, No. 15.

Le susdit lot de terre a été saisi par le Collecteur de Taxes d'Etat, pour taxes dues à l'Etat pour les années 1875, 1876, 1877 et 1878, montant à 88 10.

Conditions: Comptant, et, sont une partie des taxes dues sur la propriété susdite, et l'acquéreur paiera en outre en paiement immédiat, et le tout en sus des taxes d'Etat, District Supérieur, Paroisse d'Orléans.

J. D. HOUSTON,
Collecteur de Taxes d'Etat, District Supérieur,
Paroisse d'Orléans.

ETAT DE LA LOUISIANE vs. ELDER, THOS. B.—Taxe de 1880, etc.

Bureau du Collecteur de Taxes d'Etat,
District Supérieur, No. 24 rue Union.
Nouvelle-Orléans, 29 novembre, 1882.

Etat de la Louisiane—Paroisse d'Orléans.

En vertu du pouvoir dont je suis revêtu par la Constitution et les lois de l'Etat de la Louisiane, je procéderai à la vente par licitation publique, devant la principale porte de la Cour Civile et Criminelle, dans l'Ecole Publique, rue Carondelet, dans la Nouvelle-Orléans, le Samedi, 27 janvier, 1883, entre les heures légales de midi et 3 heures P. M., la propriété suivante, saisie dans la susdite cause, appartenant à Elder, Thos. B., savoir:

Un certain lot de terre, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans la 3me section de la dite ville, dans le 2me district de cette paroisse, dans l'Isle Dauphine, connu et désigné comme étant le lot No. 17 du plan officiel de la dite section, dressé par Bar